

**Enseignement - Ecoles primaires et maternelles - Année 2000 - Subventions aux classes de découverte - 3<sup>ème</sup> répartition**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de la 3<sup>ème</sup> répartition pour l'année 2000 les subventions suivantes aux classes de découverte:

**SEJOURS LIBRES : 16 871,40 F**

Ecoles primaires	Dates	Centre de séjour	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût jour	Coût total
Fourier 2	19 au 24.06.00	Remoray	23	138	54,60 F	7 534,80 F
Vieilles Perrières	22 au 24.06.00	Le Souleret	25	75	54,60 F	4 095,00 F
Bregille	02 au 05.06.00	Courlans	24	96	54,60 F	5 241,60 F
			<b>72</b>	<b>309</b>		<b>16 871,40 F</b>

**AROEVEN : 29 156,40 F**

Ecoles primaires	Dates	Centre de séjour	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût jour	Coût total
Fourier	06 au 11.03.00		47	282	54,60 F	15 397,20 F
Rosemont	03 au 08.04.00		42	252	54,60 F	13 759,20 F
			<b>89</b>	<b>534</b>		<b>29 156,40 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 46 027,80 F au budget primitif 2000 chapitre 92.255 article 6574 code service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

M. BARETJE ne prend pas part au vote pour les subventions attribuées dans le cadre de l'AROEVEN.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.*